

Rapport de la Commission des finances sur le préavis 21/2023 : Budget 2024

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. INTRODUCTION

La Commission des finances (Cofin) a discuté du budget 2024 au cours de ses séances des 10, 13, 15 et 20 novembre 2024. Le 13 novembre, elle a reçu la Municipalité accompagnée par M. Yves Sesseli, boursier et en l'absence de M. Raymond Bech, Municipal, excusé et de Mme Anne Baehler Bech, membre de la Cofin, excusée. Elle remercie la Municipalité du travail fourni, des documents élaborés et des explications complémentaires transmises en séance et après. Elle tient à souligner l'excellent travail du boursier, notamment pour sa présentation claire et précise lors de la séance du 13 novembre.

Suite aux remarques présentées dans son rapport sur le budget 2023, cette année, la Cofin a organisé son analyse autour de trois pôles qui ont aussi servi de fil conducteur à la séance avec la Municipalité et qui sont repris dans la structure du rapport :

- Chapitre 2 : Les éléments saillants du budget et notamment les différences principales avec le budget 2023 et les comptes 2022 : notamment péréquation, facture sociale, fonds de rénovation, rémunération de la Municipalité, de même que le montant des investissements prévus.
- Chapitre 3 : L'inscription du budget 2024 dans une perspective à 5 ans, en lien notamment avec la mise au jour du « tableau de bord de l'évaluation prospective » et des options prises pour l'élaboration de celui-ci (communication 09/2023).
- Chapitre 4 : L'analyse poste par poste du budget.

2. ELÉMENTS SAILLANTS DU BUDGET

Par rapport à celui de 2023, le budget 2024 montre une amélioration du déficit prévu de l'ordre de CHF 839'000.-. Ainsi, pour des charges 2024 estimées à CHF 44'670'700.-, les recettes devraient se montrer à CHF 42'686'900.- pour un déficit de CHF 1'983'800. La marge d'autofinancement devrait grimper de CHF 52'200.- en 2023 à CHF 965'600.- en 2024. Celle-ci reste cependant nettement insuffisante vu les investissements prévus.

Il convient de rappeler que les charges inscrites au budget représentent une autorisation de dépense et que les recettes sont sujettes à des variations conjoncturelles et peuvent faire l'objet d'évènements exceptionnels comme cela a été le cas ces dernières années (voir notamment les comptes 2022 qui bouclent sur un excédent de CHF 1'305'680.- alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 2'907'200.- ; le revenu des impôts étant supérieur de plus de 3.5 M à celui estimé).

Les charges

Le tableau de la page 6 du préavis présente une distinction intéressante entre différents types de charges :

	% des charges	Budget 2024	Budget 2023	Ecart
Total charges Cant.-Féd.	36%	13'766'400	13'092'800	673'600
Total charges intercommunales	16%	6'039'500	5'834'600	204'900
Total charges maîtrisables	39%	14'835'300	14'623'700	211'600
Total amortissements	9%	3'356'500	3'228'400	128'100
Total charges	100%	37'997'700	36'779'500	1'218'200

Nous pouvons ainsi relever, malgré l'évolution positive de la relation financière des communes vaudoises avec l'Etat, que les factures cantonales continuent de croître. Elles représentent près de la moitié de l'augmentation des charges de notre commune en 2024. Les accords négociés avec le canton permettent avant tout de limiter les hausses, mais ne suffisent pas, en tout cas pas pour notre commune vu son potentiel, de stabiliser ces factures, voire de les baisser.

Ainsi, selon les estimations, la part de Bourg-en-Lavaux à la péréquation 2024 devrait augmenter de CHF 263'500.- et, alors que la facture sociale à la charge des communes vaudoises baisse légèrement en 2024, notre commune se retrouve cependant avec une augmentation de près de CHF 400'000.-.

L'augmentation des charges intercommunales s'explique principalement par la hausse des coûts facturés par l'ASCL (+CHF 120'000). La hausse de ces charges reflète une hausse générale des coûts de l'ASCL (+CHF 220'000.-), plus que l'évolution de la part de ces charges imputées à Bourg-en-Lavaux selon la clé de répartition (qui passe de 45.32% à 45.62% en raison de l'accroissement de notre population). A noter néanmoins que, suite à une modification de la manière de calculer les loyers facturés par les communes à l'ASCL pour l'usage des bâtiments communaux (Genevrey, Ruvines), les revenus de location des bâtiments scolaires compenseront tout ou partie de cette hausse.

Les charges qualifiées de maîtrisables, sur lesquelles la Municipalité – et notre Conseil – a donc l'impact le plus immédiat se montent à CHF 14'835'300.-, en hausse de CHF 211'600.- (+1.4%). Les évolutions principales relèvent de :

- Les subventions allouées pour l'efficacité énergétique et le développement durable (+CHF 285'000.-)
- Les travaux d'entretiens du patrimoine bâti de la commune (+ 116'000.-)
- Une baisse en général des frais d'entretien sur les autres infrastructures de la commune (- CHF 230'000.-), notamment sur les routes (- CHF 50'000.-)¹, l'entretien du réseau d'égouts (- CHF 50'000.-) et le service électrique (- CHF 63'000.-)
- Une hausse des charges du traitement du personnel et de la Municipalité pour l'adaptation au coût de la vie (+ CHF 130'000.-)

En outre, la Cofin souhaite encore une fois mettre en exergue que les charges maîtrisables sont des autorisations de dépenser. A titre d'illustration, les comptes 2022 ont montré que les charges maîtrisables effectivement dépensées étaient inférieures de CHF 372'000.- au budget, et, en 2021, de CHF 489'000.-.

¹ À noter à cet égard que la Municipalité a indiqué que l'entretien des routes fera l'objet de préavis, de sorte que la baisse sera de facto « compensée » par des investissements.

Pour le moment, notre commune n'est pas encore trop touchée par la montée des taux d'intérêt. En particulier, la vente de la parcelle O et les bons résultats des comptes 2022 et les perspectives 2023 ont diminué le besoin de recourir à l'emprunt en 2023. Néanmoins, il conviendra d'en tenir compte pour les investissements à venir. Les amortissements comptables, quant à eux, augmentent en lien bien naturellement avec les investissements effectués.

Les recettes

La Cofin observe une augmentation de l'estimation des recettes fiscales budgétée (+CHF 1'112'000.-, +4.5%), à la fois du fait de l'augmentation de la population, mais aussi d'une approche moins conservatrice que les années précédentes. Cette estimation est la principale source de l'amélioration envisagée du résultat sur la base du budget. La Cofin relève que cette estimation plus positive est cohérente avec les résultats observés effectivement sur ces dernières années, sans pour autant être excessivement optimiste.

Par ailleurs, les recettes attendues du patrimoine sont en augmentation significative (CHF +441'000.-, +12%). Cette augmentation s'explique principalement par les nouveaux calculs de loyers facturés à l'ASCL pour l'usage des bâtiments communaux et l'entrée des loyers du bâtiment « Plant Robert » pour une année entière.

Enfin, les revenus de taxes, émoluments et ventes devraient aussi augmenter (+CHF 218'400.-, +4.6%) suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions et les revenus des taxes uniques pour le raccordement à l'eau potable des nouveaux bâtiments du plateau de la gare.

Les investissements

Selon la communication 09/2023, l'année 2024 devrait voir se réaliser plusieurs investissements importants. Les principaux ont déjà été votés, pour un montant total de 8.9 mio., concernant notamment :

- la réfection de Temple 1 (2.5 mio. pour 2024 - préavis 17/2023)
- la réfection de la route à la sortie d'Epesses (2.0 mio. pour 2024 préavis 07/2023)
- la suite des travaux de l'interface des bus à Pra Grana (1 mio. pour 2024 préavis 04/2023)
- les travaux d'enrochements (CHF 800'000.- pour 2024 - préavis 19/2023)
- le lancement du renouvellement de l'éclairage public (CHF 600'000.- pour 2023 - préavis 19/2022)

La Municipalité envisage de plus de proposer des préavis pour un montant total d'investissements de CHF 6.6 mio., dont les objets notables seraient :

- le lancement des travaux d'aménagements du plateau de la gare (2 mio. pour 2024)
- le lancement des travaux de rénovations de la maison jaune, clos et Carrousel (CHF 900'000.- pour 2024)
- différents autres travaux d'entretien et rénovation de bâtiments (CHF 800'000.- pour 2024)
- différents travaux concernant la mise en séparations des eaux usées et eaux claires (CHF 900'000.- pour 2024)
- le lancement des études de rénovation / transformation des collèges (CHF 600'000.- pour 2024)

A noter que, sur le total de CHF 15.5 mio. d'investissements prévus en 2024, la Municipalité s'attend à avoir des dépenses d'investissement nettes effectives de l'ordre de CHF 10 mio. (selon le tableau

d'évolution prospective) tenant comptes des subventions attendues (~ CHF 2 mio. selon le tableau des investissements) et de la capacité effective de la commune à engager les travaux relatifs.

Les montants d'investissements seront importants en 2023 et marquent une certaine accélération. Ces montants ne remettent pas en question dans l'immédiat les choix envisagés, mais mettent en exergue la nécessité pour la Municipalité d'identifier au plus vite comment elle financera les montants d'investissements à venir, tant la marge d'autofinancement devrait rester significativement insuffisante ces prochaines années.

Le lien avec le programme de législature

Comme suggéré dans le rapport sur le budget 2023 par la Cofin, la Municipalité a saisi l'occasion de la fin d'année pour faire un point de situation sur l'avancement du programme de législature. La Cofin remercie la Municipalité pour cette communication. Néanmoins, elle regrette de n'avoir pas reçu cette communication avant l'examen du budget, ni au moment de remettre le présent rapport. Dans la discussion avec la Municipalité, celle-ci a fait savoir à la Cofin que la communication n'avait cependant pas vocation à mettre en exergue un éventuel lien avec le budget proposé, ni les évolutions potentielles à plus long terme. L'absence de mise en perspective du budget avec ce document est regrettable aux yeux de la Cofin. Bien que, dans la discussion entre Cofin et Municipalité, les éléments relevés précédemment aient été mis en exergue, **une mise en perspective plus importante des choix politiques de la Municipalité et de leurs implications financières serait souhaitable pour les prochains exercices budgétaires.**

Dans son rapport sur le budget précédent, la Cofin avait relevé l'impact des choix politiques sur le budget 2023 qui marquait un changement significatif relativement au budget 2022, avec une hausse des charges maîtrisables découlant notamment de la volonté d'accélérer la transition écologique de la commune et la rénovation des bâtiments qui y est liée.

Pour le budget 2024, la Cofin observe que la direction du budget prise en 2023 résultant des intentions politiques de la Municipalité est renforcée avec une augmentation des subventions pour l'efficacité énergétique et la durabilité et une augmentation des frais d'entretien pour les bâtiments.

3. BUDGET 2024 ET PERSPECTIVE À 5 ANS

La Cofin remercie la Municipalité de la mise à jour du tableau de bord de l'évaluation prospective suite à la version remise au Conseil communal dans le cadre du préavis 14/2023. Pour l'élaboration de ce document, la Municipalité fait le choix de présenter un seul scénario qui se base sur des hypothèses « médianes » plutôt que des scénarios *optimistes* et *pessimistes*. La Cofin est à l'aise avec cette manière de faire ; **une analyse ponctuelle pourrait être intéressante néanmoins pour évaluer la sensibilité des hypothèses prises sur les perspectives financières.**

Dans sa discussion avec la Municipalité, la Cofin a reçu une explication détaillée des hypothèses retenues, de l'évolution de celles-ci et a pu en discuter. Dans cette nouvelle version, nous pouvons toujours relever une amélioration régulière du solde de fonctionnement épuré, mais l'équilibre ne devrait pas encore être atteint en 2028. La marge d'autofinancement est également en amélioration constante. Cependant, les dépenses d'investissements restent très importantes et impossibles à réaliser par un autofinancement. Elles sont annoncées à la baisse dès 2026, ce qui sera à suivre avec attention au vu de l'inventaire des investissements. Pour l'année 2024 et les suivantes, comme déjà mentionné dans ce rapport, il est pris en compte une somme totale des investissements annuels concrétisés inférieure aux investissements prévus, sachant que l'ensemble des investissements prévus

sur une année n'est jamais réalisé et que le montant réel est en cela toujours inférieur. Cependant, ces investissements reportés devraient s'additionner à d'autres projets dans les années futures.

Questionnée par la Cofin quant à son analyse politique du budget proposé et de la perspective à 5 ans, la Municipalité a mis en évidence les éléments suivants :

- Le budget 2024 a pu être réalisé sans procéder à des ajustements particuliers entre les dicastères, ce qui illustre l'amélioration de la santé financière de notre commune. « Le creux de la vague est passé ».
- Même sans tenir compte de la vente extraordinaire de la parcelle O, les résultats pour 2024 et les années suivantes sont en amélioration.
- Les mesures à venir en lien avec le programme de législature ne devraient pas péjorer significativement les finances communales car ayant un impact mesuré sur les charges.
- La présentation des budgets et des comptes évoluera avec la mise en place prochaine des normes découlant de MCH2.
- Pour pallier au manque de ressources financières, des solutions seront à trouver pour le financement des investissements à venir, peut-être par d'autres ventes de biens non centraux.

4. LE BUDGET 2024 : ANALYSE PAR CHAPITRE

Dans ce chapitre, la Cofin présente différentes observations et compléments à un niveau plus détaillé selon les chapitres du budget.

- Chapitre 1 : Administration générale

Compte 101.300.300 – Conseil communal – Jetons de présence, vacations, commissions

Le budget présenté propose une baisse de CHF 6'000.- (34'000.- au lieu de 40'000.-). Renseignement pris auprès du Bureau du Conseil, le budget envisagé ne devrait pas baisser. En particulier, il n'est pas attendu que le nouveau règlement diminue le travail du conseil, en particulier celui des commissions, et permette de réaliser des économies sur le budget courant. **D'entente avec le Bureau, la Cofin propose donc d'amender le budget en ne baissant pas ce poste par rapport au budget 2023 et en le maintenant ainsi à CHF 40'000.-.**

Comptes 140 – Environnement et développement durable

La Cofin relève que la Municipalité n'a pas prévu d'introduire la taxe sur la consommation d'électricité affectée au financement du fonds pour l'efficacité énergétique et durable, tel que voté dans le préavis 22-2023. De ce fait, le fonds n'est alimenté que par la taxe d'usage du sol (compte 820.380.900) à laquelle est ajouté un montant de CHF 250'000.- prélevé du budget communal (compte 220.380.900), équivalent à 10% des impôts fonciers.

La Municipalité a invoqué des raisons politiques pour justifier ce choix, notamment la volonté de ne pas ajouter une charge supplémentaire aux citoyens, et a estimé que l'alimentation du fonds était suffisante de ce fait.

Du point de vue financier, une majorité de la Cofin s'étonne de ce choix dans une situation où la marge d'autofinancement est largement insuffisante au regard des investissements réalisés et envisagés à l'avenir. Ce choix ne remet pas en question dans l'immédiat la situation financière de la commune, notamment le budget 2024, et la Cofin ne propose en conséquence pas d'amendement. **Néanmoins,**

une majorité de la Cofin réitère son vœu, exprimé déjà dans le rapport du budget 2023, de financer les subventions d'efficacité énergétique et durable prioritairement par les taxes affectées tel que prévu dans le règlement du fonds et uniquement subsidiairement par le budget communal s'il y a lieu d'y affecter des montants plus importants.

Compte 180.351.700 – Transports publics – Participation au trafic régional

La Cofin observe une augmentation continue des montants prévus au trafic régional, reflétant l'augmentation de l'offre en général dans le canton selon les explications de la Municipalité. Pour rappel, ce montant est déterminé par le Canton en fonction de différentes clés de répartition, notamment le nombre de gares, et ne reflète pas nécessairement l'augmentation de l'offre de transports publics spécifiques à la Commune.

- Chapitre 2 : Finance

La Cofin n'a pas d'observation détaillée complémentaire aux commentaires faits au chapitre 2 de ce rapport (éléments saillants du budget).

- Chapitre 3 : Domaine et bâtiment

Comptes 34*.318.500** – Etudes de réfection des bâtiments du patrimoine financier

Pour différents bâtiments de la Commune, la Municipalité envisage, continue ou reporte des études prévues au budget 2023. Pour rappel, la Municipalité avait proposé dès le budget 2022 d'introduire des montants au budget permettant de réaliser les études de réfections de plusieurs bâtiments, donnant la flexibilité à la commune en cours d'année de déterminer les priorités. Ces observations reflètent cette continuité. Cette manière de procéder implique en principe que ces montants ne seront pas tous dépensés pendant l'année courante et les comptes devraient afficher des dépenses inférieures, en relation avec les observations faites dans le chapitre 2 du présent rapport.

Compte 34101.314.100 – Auberge du Raisin – Entretien Courant

La Cofin s'est étonnée de trouver encore un montant important pour l'entretien du bâtiment de l'Auberge du Raisin. La Municipalité a expliqué qu'il ne s'agissait pas d'un report des travaux d'entretiens prévus en 2023, mais bel et bien de nouveau frais. Le montant élevé et constant est expliqué par l'ancienneté du bâtiment et le fait que ce dernier a une exploitation commerciale, notamment la partie cuisine, qui génère des usures plus rapides. En outre, la Municipalité a indiqué qu'un préavis pour des travaux de réfection / entretien plus conséquents sur ce bâtiment allait être soumis au Conseil en 2024.

Comptes 34110.423.1** – Plant Robert – Revenus locatifs

En 2024, le bâtiment sera en fonction sur l'ensemble de l'année et la Commune percevra l'ensemble des revenus locatifs. Ces revenus seront de CHF 418'400, proche des CHF 433'864 estimés dans le préavis 17-2022.

Compte 34402.318.500 – Bâtiment St-Théodule – Etude réfection bâtiment

Cette étude est nécessaire pour résoudre un important problème de chauffage.

Compte 34801.423.100 – Refuge de Cully – Revenus locatifs

Ce refuge est toujours loué, même si la Municipalité réfléchit à maintenir ces locations à terme. En 2023, ce refuge a rapporté environ CHF 4'500.-. **En 2024, un montant du même ordre peut être inscrit comme revenu, d'entente avec la Municipalité. Cette correction fait l'objet d'un amendement.**

Comptes 35105 ** - Temple

La réflexion en cours porte non seulement sur l'extérieur du bâtiment, mais aussi sur l'intérieur avec notamment la mise à jour des systèmes de détection d'incendie et la sécurité.

Compte 35301.427.101 – Collège du Genevrey – Revenus locatifs

Ce chiffre découle de la nouvelle manière de faire pour établir les locations des bâtiments scolaires qui sont facturées à l'ASCL, ne soustrayant plus notamment les locations perçues sur d'autres parties du bâtiment (les loyers de tiers sont acquis pour la commune).

- Chapitre 4 : Travaux

Compte 420.318.512 – Honoraires – Avocats

Cette somme devrait couvrir le coût des premières procédures en lien avec l'aménagement du territoire et le nouveau plan d'affectation en 2024. Dès 2025, il est prévu de revoir cette somme à la hausse en cohérence avec les attentes sur l'évolution des procédures.

Compte 430.314.200 – Entretien courant – Routes

Alors que le réseau routier de notre commune nécessite une sérieuse mise à niveau, la somme inscrite est en baisse pour 2024, à un niveau relativement bas. Cela s'explique par la mise en œuvre progressive du plan directeur des routes et le fait que les travaux plus lourds que du « simple » entretien feront l'objet de préavis d'investissements.

Compte 432.311.400 – Parking - Achat de matériel

L'achat de mobilier pour le parcage des vélos en gares de Villette, Epesses et Cully a été effectué en 2023. L'installation de celui-ci suit. Les montants inscrits sont logiquement plus faibles.

Compte 432.312.300 – Parking - Consommation d'électricité

Il est ici question des places avec chargeur pour voitures électriques.

Comptes 46*.481.100 – Réseau d'égouts et épuration – Fonds affectés

Selon le solde du fonds au 31.12.2022 de CHF 568'860.- (p. 10 du préavis) et le prélèvement d'un total de CHF 407'000.- prévus au budget 2023, le fonds sera insuffisant pour prélever les CHF 400'100.- prévus en 2024. Interrogée à ce propos, la Municipalité estime que les comptes 2023 à ce chapitre pourraient s'avérer meilleurs que budgétés, à l'image de 2022. Il est ainsi possible que le fonds soit encore suffisant en 2024 pour équilibrer les comptes de ces chapitres à taxes affectées. La Municipalité a conscience qu'une solution devra être trouvée, mais elle n'interviendra pas avant 2025, voire ultérieurement en fonction des comptes effectifs.

La Cofin ne propose pas d'amendement, mais se préoccupe que la situation ne s'enlise pas. **La Cofin demande à la Municipalité de clarifier la situation attendue dès que les comptes 2023 seront établis, d'identifier les pistes concrètes et à communiquer ses intentions en 2024.**

- Chapitre 5 : Instruction publique et cultes

Compte 513.352.200 – Enseignement primaire ASCL

La Cofin a remarqué que dans le budget des écoles primaires de l'ASCL (p.79), les coûts liés aux locations des bâtiments de la Commune de Bourg-en-Lavaux (Genevrey, Vanel et Ruvines) étaient inférieurs de CHF 192'800.- aux loyers équivalents perçus par la Commune aux comptes 35103.427.101,

35104.427.100 et 35301.427.101. En d'autres termes, les coûts de l'ASCL devraient être plus élevés de CHF 192'800.- que prévu dans son budget au vu de ce que va lui facturer notre Commune. En conséquence, les charges nettes de l'ASCL à répartir entre les communes (p.81) seront plus élevées de ce même montant. Selon la clé de répartition entre les communes des coûts de l'ASCL, un coût supplémentaire reviendra de l'ordre de CHF 88'000.- à la commune de Bourg-en-Lavaux en 2024.

Interrogée à ce sujet, la Municipalité a expliqué que la différence provenait du changement du processus d'établissement du budget de l'ASCL et de la Commune. Depuis cette année, les communes prévoient de facturer en location à l'ASCL les coûts effectifs des bâtiments scolaires pour l'année en cours. Le budget de l'ASCL a été établi sur la base d'un budget préliminaire de la Commune, qui a par la suite évolué, expliquant la différence entre les montants de revenus du budget pour la Commune et ceux portés en coûts dans le budget de l'ASCL.

Ces coûts supplémentaires de l'ASCL impacteront en principe les comptes 2024, au niveau de l'école primaire. En conséquence, **la Cofin propose d'amender le budget 2024 pour que ce dernier reflète au mieux les charges financières attendues de la Commune en 2024. En outre, la Cofin encourage la Municipalité à revoir le processus d'établissement des budgets entre les communes et l'ASCL pour limiter les effets de bord du nouveau mode de fonctionnement.**

- Chapitre 6 : Police

Compte 610.352.100 – Participation APOL

Comme indiqué dans le préavis, la somme est en légère augmentation pour 2024, mais il est à noter que pour la partie uniquement « police », l'augmentation de la facture APOL sera compensée par la diminution de notre participation à la réforme policière en lien avec la nouvelle péréquation.

- Chapitre 7 : Sécurité sociale

La Cofin n'a pas d'observation détaillée complémentaire aux commentaires faits au chapitre 2 de ce rapport (éléments saillants du budget).

- Chapitre 8 : Services Industriels

La Cofin n'a pas d'observation détaillée complémentaire aux commentaires faits au chapitre 2 de ce rapport (éléments saillants du budget).

5. SYNTHÈSE - POSITION ET VŒUX DE LA COFIN

La Cofin tient à remercier encore la Municipalité, le boursier et l'ensemble de l'administration pour le travail effectué.

Bien que la situation financière de notre commune semble en effet tendre vers une amélioration, l'équilibre budgétaire n'est pas encore arrêté dans le temps et il n'est pas certain que les années à venir permettront de poursuivre les bons résultats obtenus lors des comptes, vu les éléments exceptionnels qui se sont succédés ces dernières années. Il conviendra donc de poursuivre la recherche de priorités, en lien avec le programme de législature, et de veiller à la maîtrise des charges. Ce d'autant plus que les factures cantonales, bien que limitées dans leurs augmentations à venir, ne devraient pas pour autant baisser, ni même se stabiliser. Il sera intéressant de suivre en 2024 et 2025 l'évolution des recettes fiscales en lien avec les nouveaux habitants de notre commune, mais aussi l'impact du potentiel de ces habitants sur les calculs liés aux factures intercommunales, cantonales et fédérales. Amélioration il y a donc, mais les jeux ne sont donc pas encore faits et il conviendra de rester très

attentifs aux dépenses communales car la situation financière de Bourg-en-Lavaux reste très tendue et à la merci d'un mauvais développement.

Quant aux investissements, une priorisation stricte est essentielle au regard de notre bien trop faible capacité d'autofinancement et de nos capacités administratives de réaliser ceux-ci. Les investissements incontournables, voire obligatoires, devront être clairement mis en avant et la « marge de manœuvre » restante identifiée en conséquence. Dans cette optique, la Cofin observera avec attention l'information à venir sur l'éventuelle vente d'éléments « non centraux » de notre patrimoine immobilier.

S'agissant des demandes faites par la Cofin lors de ces précédents rapports, celle-ci souligne avec satisfaction :

- la mise à jour régulière et la transmission du tableau de bord de l'évaluation prospective, même si des scénarios « négatifs » et « positifs » pourraient être présentés afin de mieux cerner les risques et les opportunités possibles à terme.
- une plus claire priorisation des investissements en ce qui concerne l'année à venir
- une volonté de mieux préciser le lien entre les actions de la Municipalité et le programme de législature, même si, pour le moment, le lien n'est pas encore fait entre ce programme et les exercices budgétaires.

La Cofin propose ainsi d'accepter le budget 2024 avec **les trois amendements mineurs** indiqués dans la partie détaillée du rapport concernant :

- les coûts du Conseil communal
- les revenus du refuge de Cully
- les coûts de l'ASCL pour l'enseignement primaire.

De plus, la Cofin encourage la Municipalité à considérer pour les années à venir les cinq vœux formulés par la Cofin dans ce rapport, concernant :

- la mise en perspective du budget relativement au programme de législature
- l'analyse de sensibilité des hypothèses sous-jacentes aux perspectives financières à 5 ans
- l'alimentation du fonds pour l'efficacité énergétique et durable
- la clarification des modes opératoires des comptes et budgets entre l'ASCL et les communes
- les questions relatives à l'équilibre futur des comptes Réseau d'égouts et épurations.

6. CONCLUSIONS

Fort de ce qui précède, la Cofin invite le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux à approuver le préavis 21/2024 et à prendre ainsi la décision suivante :

d'approuver le budget 2024 en y incluant les trois amendements suivants :

- 1. Compte 101.300.300 – Conseil communal - jetons de présence, vacations, commissions : charges de CHF 40'000.- au lieu de CHF 34'000.-.**
- 2. Compte 34801.423.100 Refuge de Cully – Revenus locatifs : revenu de CHF 4'500.- au lieu de 0.**
- 3. Compte 513.352.200 Enseignement primaire ASCL : charge de CHF 1'586'500.- au lieu de CHF 1'498'500.-.**

Ainsi, le budget 2024 présentera des charges de CHF 44'764'700.- pour des revenus de CHF 42'691'400.-, et de ce fait un excédent de charges de CHF 2'073'300.-.

Bourg-en-Lavaux, le 30.11.2023

La commission des finances :

Christian Currat (rapporteur)

Anne Baehler Bech

Chantal Ostorero

Nicolas Potterat (co-rapporteur)

Olivier Veluz